

Les missions des archives départementales en matière d'archives notariales

Classement, conservation, conseils

Le rôle des archives départementales ne se cantonne pas à la simple réception des minutes et répertoires à conserver, inventorier et communiquer.

Chargé du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques produites dans le département, le service des archives assure également une mission de conseil auprès des notaires du département répartis en 72 études, en répondant à leurs questions, en diffusant circulaires et informations en lien avec la Chambre départementale des notaires, et en visitant sur place les minutiers.

À SAVOIR

À l'étude, les minutes et répertoires doivent être conservés dans de bonnes conditions : dans un local propre, entretenu et correctement ventilé, fermé à clef afin d'éviter les vols et de préserver la confidentialité des actes, sur un mobilier résistant (métallique de préférence) à l'abri de la lumière directe, des risques d'incendie ou de dégât des eaux.

CONTACT



Archives départementales
Palais des Papes
84000 Avignon

 04 90 86 16 18

 [CONTACTER](#)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON